

Communiqué de presse de la Commission européenne sur l'adoption de son plan de consolidation de ses services à Luxembourg (11 février 2003)

Légende: Le 11 février 2003, la Commission européenne adopte un plan de consolidation de ses services au Luxembourg et habilite Neil Kinnock, vice-président de la Commission chargé de la réforme administrative, à signer l'accord définitif avec Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères du Luxembourg.

Source: RAPID. The Press and Communication Service of the European Commission. [EN LIGNE]. [Bruxelles]: Commission européenne, [18.02.2002]. IP/03/216. Disponible sur [http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/03/216|0|RAPID&lg=FR&display=.](http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guestfr.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=IP/03/216|0|RAPID&lg=FR&display=)

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communique_de_presse_de_la_commission_europeenne_sur_l_adoption_de_son_plan_de_consolidation_de_ses_services_a_luxembourg_11_fevrier_2003-fr-3aee6ba0-1e2d-4865-9cf6-6a1149edddb.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

La Commission adopte le plan de consolidation de sa présence à Luxembourg

La Commission a adopté aujourd'hui le plan définitif de consolidation de ses services à Luxembourg et habilité le Vice-président Neil Kinnock à officialiser l'accord avec les autorités luxembourgeoises. Le plan permettra à la Commission de doter ses services installés à Luxembourg d'une taille suffisante pour qu'ils puissent fonctionner dans une large autonomie et partant avec une efficacité accrue. Comme l'a indiqué la Commission, tel était l'objectif principal du processus lancé en 2000 en vue de la consolidation de la présence de l'institution à Luxembourg. Il en résultera une augmentation des effectifs en poste à Luxembourg, qui passeront de près de 3000 à 3400 d'ici 2010.

M. Neil Kinnock, vice-président de la Commission chargé de la réforme administrative, a déclaré à ce sujet: «Le plan adopté aujourd'hui répond aux objectifs que la Commission s'est elle-même fixés, lorsque nous avons lancé le processus de consolidation de nos services à Luxembourg. Les services de la Commission établis au grand-duché gagneront en cohérence et donc en efficacité, et le personnel tirera avantage de l'exercice de leur activité au sein de services possédant la dimension nécessaire et remplissant des tâches suffisamment bien définies pour assurer un environnement de travail attrayant. Nous honorons ainsi vis-à-vis du grand-duché notre engagement visant à renforcer d'ici 2010 les effectifs de la Commission établis à Luxembourg, tant au niveau quantitatif que qualitatif. Il s'agit par conséquent à tous points de vue d'un bon résultat, qui mérite d'être salué par quiconque se soucie authentiquement d'assurer l'efficacité et la stabilité de la présence de la Commission à Luxembourg. Je me réjouis de signer la semaine prochaine l'accord définitif avec Mme Lydie Polfer, ministre des affaires étrangères du Luxembourg.»

La principale mesure de consolidation consistera en une augmentation de 460 postes au sein de la direction générale (DG) de la traduction, en particulier en vue des activités de traduction impliquant les langues des nouveaux États membres; elle comportera également la création d'une agence exécutive et d'une direction au sein de la DG Santé et protection des consommateurs, chargée de la gestion du nouveau programme Santé, ainsi que le renforcement des activités en matière de sécurité énergétique de la DG Énergie et transports, principalement grâce au transfert de plusieurs unités actuellement établies à Bruxelles. Les services de la DG Société de l'information et de l'Office européen des publications (OPOCE) implantés à Luxembourg seront également renforcés. La présence à Luxembourg de la DG Affaires économiques et financières a été consolidée récemment grâce au transfert à partir de Bruxelles de certaines activités liées à la Banque européenne d'investissement et au Fonds européen d'investissement.

74 postes au total au sein de la DG Santé et protection des consommateurs et de la DG Entreprises seront transférés à Bruxelles.

Les postes de DG telles qu'Eurostat et la DG Personnel et administration, ne sont pas affectés par cette opération en raison du caractère jugé satisfaisant du volume et de la cohérence de leurs activités à Luxembourg.

Au total, la Commission s'engage à ce que les effectifs en poste à Luxembourg d'ici 2010 s'élèvent au moins à 3400 personnes, dont 4 postes de directeur général et 17 de directeur. Hormis les retombées au niveau des activités de traduction, ce chiffre ne tient pas compte des répercussions globales de l'élargissement de l'Union sur les autres services. Fidèle à sa volonté d'efficacité, la Commission s'engage également à garantir le niveau qualitatif des postes basés à Luxembourg.

Comme la Commission l'avait indiqué d'emblée, le plan ne comportera pas de transferts forcés, dans un sens ou dans l'autre, de personnel entre Bruxelles et Luxembourg. La mise en œuvre du plan sera supervisée par l'administration de la Commission, qui présentera un rapport annuel au gouvernement luxembourgeois, comme le prévoit l'article 10 de la décision de 1965 concernant le siège des institutions communautaires.

Note à l'intention des rédacteurs

Le plan adopté aujourd'hui marque l'aboutissement d'efforts soutenus entamés à la suite du premier examen systématique par la Commission de ses tâches et de ses ressources, publié en juillet 2000 (examen du groupe

de pilotage). En janvier 2001, la Commission a procédé à l'examen d'une étude proposant un cadre en vue de la consolidation de ses services à Luxembourg. À partir de là, un certain nombre d'options ont été envisagées, qui ont fait l'objet de discussions approfondies avec les organisations syndicales du personnel et les autorités luxembourgeoises, et ont conduit à l'élaboration du plan de consolidation proposé aujourd'hui.